



Encadrement des mineurs au sein d'une association sportive

Par **Guizmo1986**, le **10/12/2014** à **17:22**

Je fais partie d'une association sportive (non affiliée à une fédération) et nous accueillons plusieurs fois par semaine des mineurs pour leur enseigner la discipline.
Nos encadrants ne sont pas rémunérés.

Y a-t-il des obligations légales en terme de diplômes et de nombres d'enfants par encadrants dans notre cas ?